



CORONAVIRUS : REGARDS SUR UNE CRISE

La série de contributions "Coronavirus : regards sur une crise" de Terra Nova s'efforce de mettre en partage des réflexions, témoignages et questionnements suscités par la pandémie de Covid-19 et ses multiples conséquences. Nous ouvrons à cette occasion nos pages à des partenaires d'horizons variés, témoins, acteurs, experts. Les idées qui y sont exposées ne reflètent donc pas toujours les positions collectives de Terra Nova.

LE PASS SANITAIRE : UNE OPPORTUNITÉ POUR RECOURIR NOS LIBERTÉS TOUT EN RESTANT PRUDENTS

20 avril 2021 | Par Anne Bucher, visiting fellow au Bruegel Institute et ancienne DG santé à la Commission Européenne, Miquel Oliu-Barton, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine et senior fellow à Esade EcPol et Bary Pradelski, chercheur en économie au CNRS et membre associé de l'Oxford-Man Institute

SYNTHÈSE

Le développement des campagnes de vaccination en France et en Europe nous font entrer dans une nouvelle phase de la gestion de l'épidémie de Covid-19. Quelles que soient les discussions sur les stratégies vaccinales et notamment sur le rythme des campagnes, il apparaît que la vaccination ne peut pas constituer la seule stratégie de lutte contre la pandémie. Plusieurs incertitudes demeurent en effet : nous n'avons pas assez de recul pour savoir dans quelle mesure la vaccination protège de la contagion, nous ne savons pas quel est le risque que les nombreux variants du virus qui se diffusent actuellement échappent à la protection conférée par les vaccins, nous ne savons pas combien de temps les vaccins apportent une protection et enfin nous ne savons pas quelle proportion de la population doit être vaccinée pour bloquer la circulation du virus. En complément de la vaccination, même si l'on va le plus vite possible, il nous faut donc poursuivre une stratégie sanitaire intégrant des mesures freinant la circulation du virus. Parmi la palette d'outils disponibles, la présente note en présente deux : le pass sanitaire et les zones vertes.

Ces deux outils sont complémentaires. Le pass sanitaire consiste dans un certificat indiquant qu'une personne est vaccinée, immunisée ou testée négative (dans un délai récent), ce qui peut lui permettre de se déplacer ou fréquenter des lieux où les interactions sont nombreuses (musées, théâtres, cinémas, restaurants, cafés etc.). Les zones vertes renvoient à une classification des territoires en fonction de la vitesse de circulation du virus. Dans les projets en cours de discussions, la circulation de zone verte à zone verte serait possible sans restriction dans toute l'Europe. En revanche, le passage d'une zone orange à verte, ou rouge à orange, donnerait lieu à des contrôles et des limitations (tests et quarantaines). En complément, il faudrait caractériser les lieux de sociabilité en fonction de l'intensité des interactions qu'ils présentent de manière à ne rendre exigible la présentation d'un pass sanitaire que dans les lieux où c'est strictement nécessaire. Ces outils présentent en effet de nombreux risques pour nos libertés : risque de discriminations, de certification, de confidentialité, d'abus, de contestation... Si l'on ne répond pas à ces risques, l'acceptabilité des dispositifs restera faible, et leur adoption limitée. Un système efficace suppose en outre qu'il soit partagé dans l'ensemble des pays européens, avec un code commun d'affichage, des garanties de même niveau, une interopérabilité complète etc.

Avec un pass sanitaire et la définition de zones vertes, on pourrait rouvrir prudemment les lieux de sociabilité fermés pendant les phases de confinement. Au lieu d'un déconfinement brutal ou prématuré, qui risquerait de prolonger les contraintes du « *stop and go* », on pourrait gérer de manière souple et progressive la définition des zones en fonction de la maîtrise du virus et passer de rouge à orange, puis d'orange à vert à mesure que le nombre de cas diminue. L'adaptabilité des critères de définition des zones, en fonction du niveau de précision des tests ou des caractéristiques des nouveaux variants, doit rester ouverte. Certes, tout le monde n'aura pas d'emblée accès aux zones vertes. Pour éviter une inégalité trop importante entre les personnes vaccinées, et celles qui, notamment en raison de leur âge, n'ont pas encore accès à la vaccination, il faut élargir le pass sanitaire aux tests et rendre ceux-ci disponibles et facilement accessibles. Ainsi, une personne présentant un test PCR négatif de moins de 72h ne serait pas désavantagée par rapport à une personne ayant déjà reçu une première dose de vaccin. Dans l'ensemble, l'avantage collectif à rendre possible la réouverture de lieux publics, notamment les universités, l'emporte largement sur des dispositions temporairement inégales en fonction du statut sérologique.

INTRODUCTION

Devant la pérennisation des restrictions de nos libertés et l'évolution de notre bilan sanitaire, économique, social et psychologique, il y a de quoi s'inquiéter. D'autant plus que, d'après des études récentes publiées par *The Lancet*[1] ou *l'Institut Pasteur*[2], la crise sanitaire se prolongera probablement au-delà des campagnes vaccinales. Il est temps de réagir et de considérer de nouvelles opportunités : le *pass sanitaire* et les *zones vertes*. Prônant toutes deux une politique pragmatique et différenciée, fondée uniquement sur des critères épidémiologiques, la première proposition est de nature micro – il s'agit de retrouver des libertés individuelles –, la seconde est une approche macro – ou territoriale. Soutenues par le déploiement des vaccins, ces deux propositions permettraient d'accélérer la sortie de crise aussi bien sur le plan sanitaire que sur le plan économique. Des impératifs qui, contrairement à ce qu'on pense parfois, ne sont pas contradictoires[3].

Le pass sanitaire. Le pass sanitaire est de nature micro : toutes les personnes présentant un moindre risque de transmission du virus pourraient reprendre leurs interactions sociales, à l'aide d'un outil permettant de les identifier en temps réel. Pour qu'il soit juste, cet outil doit être accessible à tout le monde. Ainsi, le feu vert ou sauf-conduit sanitaire ne doit pas être réservé aux personnes vaccinées, mais doit s'appuyer sur tous les critères permettant d'attester un moindre risque de transmission : certificat de vaccination, test sérologique marquant l'immunité de la personne, test PCR négatif récent, respect d'une période de quarantaine... Plusieurs pays européens, dont le Royaume Uni[4] et la Grèce[5], envisagent la mise en place d'un tel outil qui soulève pourtant des polémiques, notamment au sujet des discriminations qu'il pourrait engendrer dans les populations[6].

[1] [https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099\(21\)00143-2/fulltext?utm_campaign=tlcoronavirus21&utm_content=158465155&utm_medium=social&utm_source=twitter&utm_channel=tw-27013292](https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099(21)00143-2/fulltext?utm_campaign=tlcoronavirus21&utm_content=158465155&utm_medium=social&utm_source=twitter&utm_channel=tw-27013292)

[2] <https://hal-pasteur.archives-ouvertes.fr/pasteur-03190243>

[3] <https://voxeu.org/article/aiming-zero-covid-19-ensure-economic-growth>

[4] <https://www.ft.com/content/e65b3764-2da7-48dd-9683-4239c68ad57b>

[5] <https://www.euronews.com/travel/2021/03/16/greece-is-working-on-agreements-with-ten-countries-on-vaccine-passports>

[6] <https://www.bbc.com/news/uk-politics-56605598>

Les zones vertes. Quant aux zones vertes, il s'agit au contraire d'une approche macro : les territoires où le virus est maîtrisé sont identifiés. A l'intérieur de ces zones, l'intégralité des interactions économiques et sociales (restauration, loisir, culture, sport, événements) peuvent reprendre progressivement et normalement. Mais si devenir une zone verte est souhaitable, tout l'enjeu est de le rester, car c'est ainsi que la population pourra sortir de la crise sanitaire et recouvrer sa liberté. Pour cela, il est important de suivre une double approche : d'une part, agir vite, localement et rigoureusement pour maîtriser le virus immédiatement en cas de résurgence ; et, de l'autre, minimiser le risque de réimportation du virus autant que possible. Par exemple, en exigeant un feu vert et un suivi sanitaires pour pouvoir accéder aux zones vertes. Un pass sanitaire européen a été proposé le 17 mars 2021 par la Commission Européenne et les Etats-membres se sont engagés à une adoption rapide.

Double rôle du pass sanitaire. Le pass sanitaire permettrait de regagner des libertés tout en restant prudent. Rappelons que la situation épidémiologique de notre pays est actuellement parmi les pires du continent : les effets de la vaccination y sont encore marginaux ; les théâtres, les cinémas, les musées, les restaurants, les cafés et les salles de sport y sont fermés depuis le 30 octobre 2020; et un troisième confinement national strict est en vigueur depuis le 5 avril 2021 – avec notamment la fermeture des établissements scolaires et l'interdiction de se déplacer à plus de 10 km de son lieu de résidence. Le pass sanitaire pourrait servir deux objectifs : assurer une réouverture ciblée des lieux de rassemblement et faciliter les déplacements des personnes. Les bénéfices potentiels sont donc considérables, aussi bien sur le plan économique que social, culturel ou encore psychologique.

Considérations préliminaires. Cependant, l'adoption d'un tel dispositif soulève des questions incontournables. Tout d'abord, quant à sa sécurité : comment s'assurer qu'il est fiable d'un point de vue épidémiologique ? Certes, le sauf-conduit sanitaire pourrait attester un moindre risque de transmission du virus, mais ce risque existera toujours. Le pass sanitaire pourrait même alimenter un excès de confiance problématique. Deuxièmement, quant à sa régulation : quelle autorité émettra et certifiera ce signal ? Qui aura le droit de l'exiger, et dans quelles circonstances ? Pourra-t-il être exigé pour voyager, pour accéder à des lieux publics, à des événements privés ? Enfin, le pass sanitaire soulève des questions éthiques. En créant deux catégories de personnes – ceux qui ont le sauf-conduit et ceux qui ne l'ont pas – ce dispositif pourrait créer des discriminations entre différentes catégories de population.

Proposition. Dans cette note nous proposons un pass sanitaire fiable et accessible pour tous, en tâchant d'apporter quelques éléments de réponse aux questions soulevées précédemment. Notre méthode repose sur l'observation suivante : lors d'une interaction sociale, le risque de transmission du virus dépend, d'une part, du "statut épidémiologique" des participants – sont-ils vaccinés, immunisés ou testés négatif ? – et, de l'autre, du "statut épidémiologique" de l'interaction – présente-t-elle un risque faible, moyen ou élevé ? Un code couleur simple permet alors de définir des critères de réouverture raisonnables. Le statut épidémiologique de la zone – taux de circulation du virus faible, moyen ou élevé – serait également pris en compte, renforçant ainsi l'aspect évolutif et territorialisé de la proposition.

1. CONTEXTE EUROPÉEN

Avant d'aborder le contexte français et de détailler notre proposition, nous passons en revue le contexte européen.

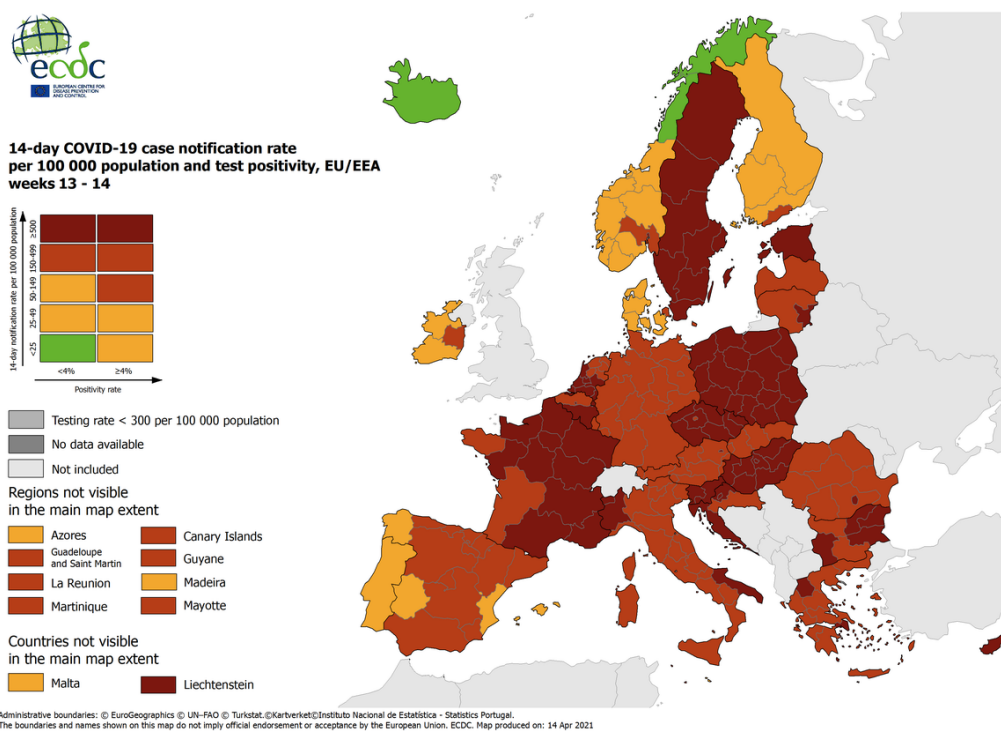
Un code couleur commun. Depuis le 13 octobre 2020[7], le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) publie chaque semaine[8] une carte représentant le statut épidémiologique des différentes régions européennes. Chaque région se voit affecter la couleur "vert", "orange", "rouge" ou "écarlate" en fonction de critères objectifs et communs : taux d'incidence cumulé sur 14 jours et taux de positivité des tests. Les codes couleurs, ainsi que les critères qui les définissent, pourront bientôt être modifiés[9] : un système plus graduel est prévu dans lequel le taux de positivité des tests est remplacé par le taux de mortalité. Ce changement est important car il permettra, entre autres, de tenir compte du taux de vaccination des zones.

[7] <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2020/10/13/covid-19-council-adopts-a-recommendation-to-coordinate-measures-affecting-free-movement/>

[8] <https://www.ecdc.europa.eu/en/covid-19/situation-updates/weekly-maps-coordinated-restriction-free-movement>

[9] <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/coherent-european-framework-tuning-covid-19-response-measures>

Figure 1. La situation épidémiologique des régions européennes au 14 avril 2021 (ECDC)



Campagnes vaccinales. Les campagnes de vaccination sont plus lentes que prévues. Au 11 avril 2021, 16.5 % de la population de l'Union Européenne ont reçu une dose, et 6.8% sont pleinement vaccinés (source : ECDC). L'OMS va même plus loin, en dénonçant une lenteur inacceptable [10]. La comparaison avec nos voisins anglais (48% et 10.5% respectivement) ou avec les États-Unis (35.7% et 21.5% respectivement) est particulièrement frappante au vu de la similitude de nos contextes. De surcroît, la prolifération des variants empire la situation : réinfections, perte d'efficacité des vaccins, augmentation de la contagiosité et de la sévérité du virus, etc.

Prolifération des pass sanitaires. Face à une crise qui se prolonge, différentes versions de pass sanitaires font irruption en Europe. La Grèce et Israël ont déjà passé un accord bilatéral pour la mise en place d'un pass pour voyager en sécurité. Le Danemark a mis en place un "coronapas" [11] national pour faciliter la réouverture des lieux de socialisation. Les pays méditerranéens (l'Italie et l'Espagne, la Grèce et la Croatie) ont poussé l'Union Européenne à adopter un pass européen, afin de sauver leur saison estivale, capitale pour leurs économies. Enfin, au Royaume Uni et en France, la mise en place d'un pass sanitaire est actuellement en discussion.

[10] https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/04/01/covid-19-l-oms-denonce-la-lenteur-inacceptable-de-la-vaccination-en-europe_6075219_3244.html

[11] https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/04/06/covid-19-dans-le-monde-allegements-des-restrictions-au-royaume-uni-au-portugal-et-en-grece_6075681_3244.html

Certificat vert digital. Prévu pour être opérationnel dès la mi-juin, le pass sanitaire européen [12] permettrait de voyager librement au sein de l'Union Européennes à toutes les personnes présentant un certificat de vaccination ou d'immunité, ou un test PCR négatif datant de moins de 72h. Son adoption soulève cependant de nombreuses questions tant sur le plan éthique (discrimination des personnes, protection des données personnelles) que techniques (interopérabilité complète, etc. entre les systèmes) ou scientifiques (durée de l'immunité, taux de protection du vaccin, nombre et nature des tests requis). En outre, certains pays pourraient utiliser le pass à d'autres fins : celui-ci pourrait être compatible avec un pass sanitaire local, donnant ainsi accès à des lieux de socialisation réservés aux personnes au moindre risque de transmettre le Covid-19.

Figure 2. Le certificat vert numérique pourrait devenir opérationnel à l'aide d'un système de QR code reconnu par tous les pays membres



La situation épidémiologique reste grave, compte tenu notamment des défis posés par les variants. Les restrictions, y compris en ce qui concerne les déplacements non essentiels, doivent par conséquent être maintenues pour le moment, en tenant compte de la situation particulière des communautés transfrontalières, tandis que la circulation sans entrave des biens et des services au sein du marché unique doit continuer à être assurée, y compris par le recours à des voies réservées aux points de passage frontaliers. Il y a lieu néanmoins d'engager des travaux préparatoires sur une approche commune concernant la levée progressive des restrictions, afin de veiller à ce que les efforts soient coordonnés lorsque la situation épidémiologique permettra un assouplissement des mesures actuelles. Il convient d'urgence de faire avancer les travaux législatifs et techniques en ce qui concerne les certificats numériques interopérables et non discriminatoires liés à la COVID-19, sur la base de la proposition de la Commission.

[12] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_1187

2. UN PASS SANITAIRE FRANÇAIS

En France, où le taux d'incidence cumulée sur 7 jours est autour de 400 cas pour 100.000 habitants (au 11 avril 2021), toutes les régions sont classées rouge ou écarlate par l'ECDC. La campagne vaccinale avance au même rythme que dans le reste de l'Union Européenne, avec 15.7% et 5.4% de la population ayant reçu respectivement une et deux doses. En outre, le variant anglais, plus contagieux et plus sévère que la souche classique, représente désormais plus de 80% des contaminations sur le territoire. Autant dire que la sortie de crise sera longue.

Évoqué par Emmanuel Macron dès le mois de février [13], le pass sanitaire est un outil temporaire qui permettrait de rouvrir sélectivement les lieux de socialisation en sécurité, même dans le contexte sanitaire actuel. Favorable à cette idée, le Conseil Scientifique préconise d'utiliser l'application *TousAntiCovid* (cf. Avis du 11 mars [14]), un outil numérique qui compte aujourd'hui plus de 14.6 M d'utilisateurs (soit 22% des Français).

Pourquoi un pass sanitaire ? Comme le confinement ou le couvre-feu, la fermeture des lieux rassemblant du public (théâtres, cinémas, bars, cafés, lieux événementiels, commerces non-essentiels, restaurants, salles de sport, stations de ski, écoles) a pour but de réduire autant que possible les interactions sociales puisque celles-ci sont à l'origine de la transmission du virus. Ces mesures générales produisent leurs effets, mais elles pèsent sur tous les citoyens indépendamment de leur risque et de leur contribution potentielle à la circulation virale.

Un an après le début de la pandémie, une approche ciblée est possible. D'une part, des vaccins, des tests sérologiques et des tests PCR sont aujourd'hui largement disponibles, efficaces et relativement peu coûteux. De l'autre, nous disposons d'un suivi constant et localisé des données épidémiologiques et d'études scientifiques détaillant quels facteurs augmentent le risque de transmission du virus. Ensemble, ces outils permettent d'identifier les interactions sociales présentant un très faible risque épidémiologique. Par exemple, un rassemblement où toutes les personnes sont vaccinées, immunisées ou testées négativement.

[13] https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/03/04/covid-19-l-executif-reflechit-a-la-mise-en-place-d-un-pass-sanitaire-pour-se-redonner-un-cap_6071888_823448.html

[14] <https://www.vie-publique.fr/rapport/279104-avis-du-conseil-scientifique-covid-110321sur-une-sortie-de-l-epidemie>

Enfin, l'adoption d'un pass européen doit être prise en compte. De nombreux touristes se rendront en France cet été munis d'un certificat numérique attestant leur moindre risque de transmission basé sur les critères mentionnés plus haut : immunité vaccinale, immunité naturelle ou test PCR négatif de moins de 72h. La mise en place d'un pass sanitaire français, compatible avec le pass européen, permettrait aux touristes de fréquenter des lieux de socialisation en sécurité.

2.1. Fonctionnement du pass

Notre proposition est basée sur 5 principes simples :

(1) Répertorier les établissements qui auraient besoin d'un pass pour rouvrir en utilisant, par exemple, une plateforme numérique.

(2) Inclure le pass sanitaire sur la plateforme pour qu'il soit accessible à toute personne qui le souhaite. (L'application *TousAntiCovid* pourrait être utilisée, par exemple).

(3) Déterminer le niveau de risque épidémiologique de chaque établissement à l'aide d'un code couleur simple : "vert", "orange" ou "rouge" en fonction de la nature de l'interaction.

- "Vert" si l'interaction présente un faible risque de transmission ;
- "Orange" si l'interaction présente un risque moyen de transmission ;
- "Rouge" dans les autres cas.

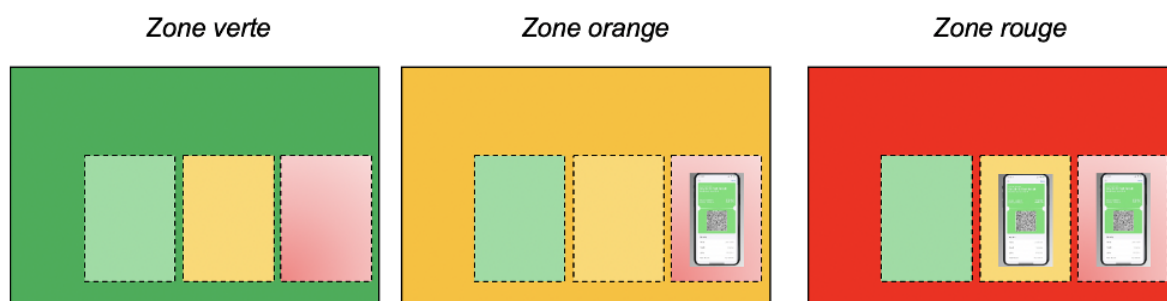
Le lieu, la durée et les conditions de l'interaction devront être prises en compte pour établir ces codes, tâche qui reviendra aux autorités sanitaires compétentes.

(4) Attribuer un pass sanitaire aux personnes vaccinées, immunisées ou disposant d'un test PCR négatif datant de moins de 72h. Ce pass est en quelque sorte un feu vert attestant un moindre risque de transmission du virus.

(5) Rouvrir les établissements de manière prudente. Les lieux classés "orange" ou "rouge" peuvent rouvrir à l'aide du pass sanitaire, en fonction du statut épidémiologique de la région où ils se trouvent (tel que publié chaque semaine par l'ECDC, par exemple).

- En zone rouge, la réouverture des établissements classés "orange" ou "rouge" nécessite l'adoption d'un pass sanitaire.
- En zone orange, seule la réouverture des établissements classés "rouge" nécessite l'adoption d'un pass sanitaire – les établissements "orange" peuvent rester ouverts y compris sans celui-ci.
- En zone verte, tous les établissements peuvent rouvrir y compris sans pass sanitaire.

Figure 3. Le schéma suivant exemplifie des mesures d'ouverture pour les lieux de socialisation. En zone verte, les lieux de socialisation sont ouverts à tous, alors qu'en zone orange ou rouge certains lieux nécessitent le pass sanitaire pour rouvrir.



L'adoption d'un pass sanitaire soulève de nombreuses questions de nature pratique et éthique, auxquelles il faudra impérativement répondre. La liste suivante n'est en aucun cas exhaustive et pourra être complétée ultérieurement.

2.2. Considérations pratiques

Régulation. Tout d'abord, il faudra identifier une autorité centrale digne de foi capable d'émettre, gérer et certifier le pass sanitaire. Ensuite, il faudra définir les lieux et les activités autorisés à l'utiliser. On pourrait privilégier l'exigibilité dans les lieux actuellement fermés pour leur permettre de rouvrir, ce qui pourrait se faire de manière progressive. Par exemple, ce droit pourrait être réservé aux centres éducatifs (écoles, universités) dans un premier temps, s'étendre ultérieurement aux lieux culturels, puis enfin aux lieux de restauration (cafés, restaurants), aux lieux événementiels et aux salles de sport. Un déploiement de tests gratuits devrait accompagner ces réouvertures afin de faciliter l'accès au pass sanitaire pour les personnes non vaccinées. En outre, la campagne vaccinale pourrait aussi tenir compte de ce calendrier de réouverture, par exemple en priorisant les enfants, les étudiants et les enseignants. Enfin, le pass français devra être compatible avec le pass européen : cela éviterait des discriminations au sein de l'Union Européenne et élargirait l'ensemble de personnes éligibles.

Définition et évolution des critères. Les critères déterminant le pass sanitaire, ainsi que les codes couleur des lieux de socialisation et les protocoles sanitaires qui s'y appliquent, doivent être déterminés par autorités sanitaires et juridiques compétentes. Fondé sur des données objectives et cohérentes, telles que celles fournies par les études ComCor [14] de l'Institut Pasteur, les mesures pourraient inclure aussi bien des limitations de jauge, que des protocoles renforcés, ou des politiques de test-et-traçage. Ils doivent respecter les principes de proportionnalité et de non-discrimination (les mêmes règles s'appliquent aux mêmes codes couleurs) et doivent être communiquées de manière transparente, d'autant plus que les statuts épidémiologiques sont évolutifs. Pour les personnes, le niveau de l'immunité peut baisser ou le vaccin reçu s'avérer inefficace face à un nouveau variant, et le test PCR se révéler positif à tout moment. Pour les établissements, les conditions d'ouverture dépendent du niveau de circulation du virus dans la zone (département ou région), lequel évolue également.

Flexibilité du dispositif. En outre, notre compréhension du virus évolue au cours du temps : des nouvelles études scientifiques ainsi que la présence de nouveaux variants plus contagieux ont déjà changé la donne par le passé, et pourraient à nouveau la changer. Ainsi, les critères d'attribution des codes couleurs doivent rester flexibles. Par exemple, une plus grande fiabilité des tests antigéniques ou des autotests, ou la possibilité d'attester le respect d'une quarantaine, pourraient conduire à des aménagements du système pour que ceux-ci puissent être intégrés dans le pass sanitaire.

Risque épidémiologique. Le risque de transmission du virus lors d'un rassemblement dépend d'une grande quantité de facteurs. Le code couleur proposé permet d'estimer et de contrôler ce risque. Il est important de noter, cependant, qu'il n'existe pas à ce jour de consensus concernant la quantification de ce risque. Ainsi, le taux et la durée de protection des vaccins comme de l'immunité révélée par les tests sérologiques devront être estimés avec prudence. Par ailleurs, rappelons que le pass sanitaire atteste seulement d'un moindre risque de transmission : ni les vaccins, ni les tests sérologiques, ni les tests PCR n'offrent une protection certaine ou permanente. Les données de vaccination en vie réelle, en particulier israéliennes [15], convergent pour attester qu'être vacciné c'est être protégé des formes graves de la maladie mais aussi de l'infection asymptomatique, ce qui signifie que les personnes vaccinées sont peu porteuses et donc peu contagieuses.

[14] <https://www.pasteur.fr/fr/espace-presse/documents-presse/etude-comcor-lieux-contamination-au-sars-cov-2-ou-francais-s-infectent-ils>

[15] <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMoa2101765>

Ces données concernent cependant pour l'instant essentiellement les vaccins à ARN messenger, et même dans ce cas, la proportion de personnes vaccinées qui restent susceptibles à l'infection pourrait rester non-négligeable (de l'ordre de 10 à 20%). Des connaissances stabilisées sur ce point pour l'ensemble du panier de vaccins demeurent cruciales dans la mise au point et l'évolution du pass sanitaire. En ce sens, adopter ce pass aujourd'hui, ce n'est pas abolir le risque, mais opter pour une solution de contrôle du risque suffisamment crédible pour que la balance penche à nouveau en faveur d'une normalisation progressive des interactions sociales.

Restrictions de mobilité. Différencier les zones en fonction de leur taux de circulation du virus permet d'adapter les conditions de réouverture des différents lieux de socialisation au risque épidémiologique. Cependant, cette différenciation a des limites : en l'absence de restrictions de mobilité, la réouverture des lieux à risque sans pass sanitaire pourrait encourager les déplacements en zone verte pour y socialiser, augmentant ainsi le risque de réimportation du virus – à moins que le pass sanitaire soit toujours exigé en zone verte. Des restrictions de mobilité ciblées peuvent être facilitées grâce au pass sanitaire : les déplacements (interdépartementaux ou interrégionaux) entre les zones rouges et les zones vertes seraient à moindre risque dès lors que tous les voyageurs sont munis d'un pass sanitaire. Bien que difficile à implémenter, la protection des zones vertes permettrait non seulement la réouverture des lieux de socialisation sans pass sanitaire mais aussi, et plus important encore, d'accélérer la sortie de crise ou au moins de ne pas régresser. Car malheureusement nous sommes encore bien loin de maîtriser le virus sur l'ensemble de notre pays, ou de notre continent.

Encourager les bons comportements. Dès lors que les vaccins ou les tests donnent accès à des lieux de socialisation, on crée une incitation importante pour ces deux options qui sont déterminantes pour la sortie de crise. Cependant, il existe également le risque inverse d'un excès de confiance qui pourrait être contre-productif : le pass sanitaire pourrait entraîner un relâchement des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, produisant comme par un effet-rebond un ralentissement de la sortie de crise.

Tracer et alerter en cas de contamination. Le pass sanitaire devrait permettre un suivi des usagers identique à celui de l'application *TousAntiCovid*, conçue pour alerter des contacts en cas de détection d'un nouveau cas de Covid-19 dans le respect de la vie privée. Son utilisation dans les lieux à risque est un moyen efficace pour maîtriser le virus en cas de résurgence, et renforcer ainsi la stratégie de tester-tracer-alerter déjà en place.

Gestion des données. Les données devront rester privées et anonymes. Ainsi, seul le statut attribué par la plateforme devrait être public, et non pas le critère sous-jacent. En particulier, les lieux de socialisation ne pourront pas distinguer les personnes vaccinées des personnes immunisées ou testées récemment.

TousAntiCovid. Initialement conçue pour tracer et alerter, l'efficacité de cette application dépend du taux d'adhésion. Les 22% des Français (28% des Français adultes) l'ayant d'ores et déjà téléchargée ne sont pas suffisants : parmi les 4M de Français ayant été testés positif depuis son lancement le 22 octobre, 0.25M (soit 6%) se sont déclarés dans l'application, et seulement 0.15M de personnes ont été notifiés comme cas contact. Pourtant, le taux d'adhésion a fortement augmenté grâce à deux facteurs : la communication (notamment à travers la publicité) et l'inclusion d'autres fonctionnalités. Ainsi, doter *TousAntiCovid* d'un pass sanitaire fiable, éthique et accessible pour tous pourrait entraîner un taux d'adhésion bien plus important.

2.3. Considérations éthiques

L'adoption d'un pass sanitaire doit impérativement être en conformité avec nos principes démocratiques, c'est pourquoi nous devons mettre aussi dans la balance des considérations éthiques.

Justice. Le pass permettrait à certaines personnes d'assister à des événements culturels, de se rendre dans des restaurants ou des salles de sport, tandis que d'autres n'y auraient pas droit. Il est important de souligner, cependant, que le pass est accessible à tous puisque les tests PCR sont gratuits et largement disponibles. Par ailleurs, ce même obstacle avait été évoqué lors de mesures territorialisées. Ces objections sont sérieuses et méritent un examen approfondi de la part des autorités. On peut toutefois suggérer qu'en dépit des inégalités potentielles créées par un tel dispositif, il reste légitime pour au moins deux raisons : la première est que les bénéfices collectifs sont a priori très supérieurs aux inconvénients et qu'il ne serait pas très juste qu'une majorité de personnes doivent renoncer à l'exercice de leurs libertés aussi longtemps que tous ne seront pas immunisés ; la seconde est que ces inégalités sont a priori temporaires et que l'accès au vaccin devrait se généraliser dans les trimestres à venir.

Le risque de fichage et de contrôles abusifs. Il faut d'abord rappeler que chaque personne reste libre de demander un pass ou non. Dans un contexte où le virus devient endémique, l'ensemble de la société devra suivre des protocoles de distanciation sociale et de gestes barrières.

Chacun choisira comment vivre avec le virus : suivre les restrictions imposées dans sa région sans pass ou profiter de la mobilité et de l'accès à certaines activités qu'offre le pass. Mais l'exigence d'un pass pour l'accès à des activités ou des établissements risque de généraliser des contrôles qui pourraient être abusifs ou discriminatoires. L'utilisation d'un code QR comme proposée plus haut favoriserait un contrôle automatisé, moins sujet à l'arbitraire et la contestation. De plus, comme pour l'application *TousAntiCovid*, la technologie du pass ne nécessite pas de stockage de données individuelles personnelles liées à l'utilisation du pass.

Discriminations et inégalités générationnelles. La mise en place d'un pass sanitaire pourrait être un amplificateur des discriminations : certaines personnes ont accès au pass grâce au vaccin, alors que d'autres doivent se faire tester systématiquement pour pouvoir en profiter. En outre, la politique vaccinale est principalement basée sur des critères d'âge : sur les 30 M de personnes qui devraient être vaccinées d'ici fin juin 2021, si le calendrier est respecté, la grande majorité aura plus de 50 ans. Que faire alors des moins de 30 ans, globalement plus en demande de socialisation, ou de la vie sociale des familles avec des enfants en bas âge ? Ce déséquilibre peut être compensé, par exemple, en facilitant l'accès aux tests pour les plus jeunes (laboratoire dédiés, mise à disposition de PCR salivaires, etc). En outre, il est important de souligner que ces différences s'estomperont progressivement au fur et à mesure qu'avancera la campagne vaccinale, y compris pour les enfants.

Personnes vulnérables. Le pass doit être accessible pour tous. Pour cela, il est important d'identifier les personnes susceptibles d'être pénalisées par un tel outil, et d'adopter des politiques spécifiques pour les compenser. Par exemple, un système de guichet pourrait être mis en place pour permettre à celles et ceux qui éprouvent une difficulté à utiliser des outils numériques d'obtenir une attestation de leur statut.

Au vu de toutes ces considérations, il serait souhaitable que la mise en place d'un pass sanitaire soit testée avec des pilotes dans certains départements ou certains lieux, et qu'elle soit soumise à des consultations publiques, par exemple à travers des sondages. Il est important que cette phase pilote et consultative démarre au plus tôt. Les universités qui doivent préparer la rentrée 2021-2022 pourraient servir de cas pilote et fournir un retour d'expérience rapidement.

3. UN CAS PILOTE : UN PASS SANITAIRE À L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Située dans le 16^e arrondissement de Paris, l'Université Paris-Dauphine accueillait, avant la pandémie, entre 5.000 et 10.000 personnes par jour. Afin d'y contrôler le risque épidémiologique, nous avons proposé l'adoption d'un pass sanitaire interne. Avec le soutien de la présidence, nous avons élaboré une feuille de route en trois étapes.

Première étape : comptage en temps réel. Tout d'abord, on installera un lecteur de badge ou de QR code aux entrées des lieux de rassemblement tels que 1) le bâtiment principal et les parties communes, 2) les salles de cours, 3) la cantine, 4) la salle de sport et 5) la bibliothèque. Ce même lecteur pourra également être utilisé lors des diverses activités et événements prévus à l'université.

- Associé à une base de données sécurisée et anonymisée, ce lecteur permettra de compter en temps réel le nombre d'effectifs fréquentant chacun des lieux ou événements. Cela permettra, entre autres, de fluidifier la cantine, de mesurer le taux de fréquentation versus décrochage, ainsi que de donner une première estimation du risque épidémiologique.

Deuxième étape : surveiller le risque épidémiologique. On procède ensuite à l'attribution de codes couleurs aux personnes et aux lieux. A titre indicatif, cela pourrait être fait comme suit :

- *Lieux et événements.* En utilisant la classification établie par l'Institut Pasteur, les lieux cités plus hauts seraient classifiés comme étant 1) vert, 2) vert ou orange, 3) orange ou rouge, 4) rouge, et 5) orange. Chaque événement devrait être également classifié au préalable, en suivant les mêmes règles.
- *Personnes : étudiants et personnel.* Le pass vert serait attribué à celles et ceux ayant déjà été vaccinés ou infectés par le Covid-19, ou encore disposant d'un test PCR négatif récent. Pour le reste, leur statut serait celui de la région Ile-de-France^[16]. (Un test antigénique ou un autotest récent pourrait donner lieu à pass intermédiaire lorsque la région est encore une zone rouge).

En l'absence d'une certification publique du statut épidémiologique des personnes, ces informations pourraient s'obtenir par une auto-déclaration sur l'honneur. Nous disposerions alors, en temps réel, d'un indicateur concernant la fréquentation et le risque épidémique correspondant de chaque lieu. Cela permettrait d'être alerté lorsque, par exemple, un grand nombre de pass rouges sont présents dans un même lieu à risque.

[16] L'Île-de-France est une zone écarlate, avec une incidence cumulée sur 7 jours au-dessus de 500 cas par 100.000 habitants au 11 avril 2021.

Néanmoins, il est important noter les limites de l'auto-déclaration, et par conséquent de la fiabilité du risque estimé : de nombreux étudiants pourraient tricher afin d'accéder aux lieux souhaités. C'est pourquoi une troisième phase est souhaitable.

Troisième étape : maîtriser le risque épidémiologique. Avant d'agir sur le risque épidémiologique, il faudrait s'assurer les signaux de couleur soient fiables : c'est pourquoi il est important de remplacer les auto-déclarations par des certificats. En outre, l'université devrait faciliter l'accès aux tests afin que tous les étudiants puissent avoir accès au dispositif. Lorsque celui-ci sera en place, les conditions d'accès aux différents lieux et activités proposés par l'université pourraient être les suivantes :

- Le code vert donne accès à tout;
- Le code orange donne accès aux lieux et aux activités classés "vert" et "orange";
- Le code rouge donne accès uniquement aux lieux et aux activités classés "vert".

De surcroît, chacun des lieux de rassemblement devra respecter les protocoles sanitaires fixés par les autorités sanitaires, notamment concernant les jauges maximales. Le pass sanitaire permettrait alors de contrôler le risque épidémiologique à tout instant, en l'observant d'abord, puis en désamorçant les situations de risque accru par des règles bien choisies. La santé des étudiants, du personnel et des visiteurs serait alors davantage protégée avec cet outil.

CONCLUSION

Avec l'arrivée imminente du "certificat vert numérique" de l'Union Européenne, la question d'un pass français devient de plus en plus urgente. Soutenue par le conseil scientifique, l'adoption d'un tel outil fait débat au sein de l'exécutif qui devrait trancher dans les jours à venir. Olivier Véran, par exemple, s'est récemment montré réticent à cette idée. Et si l'Elysée hésite, c'est en partie parce qu'une telle mesure paraît mettre à mal le principe d'égalité, auquel nous sommes tant attachés – tout le monde n'a pas accès au vaccin, et nous devons protéger les données individuelles car le vaccin n'est pas obligatoire. D'où la nécessité d'inclure les tests dans l'équation, puisque ceux-ci attestent tout autant d'un moindre risque de transmettre le virus. Notre futur proche repose sur ces tests, et sur notre capacité à les utiliser pour assurer une réouverture sécurisée.

Aujourd'hui, dès lors qu'une réouverture ciblée des lieux de rassemblement est possible à moindre coût, la fermeture généralisée de tous les lieux de socialisation est difficilement justifiable. Voilà pourquoi il faut, dès que nous en aurons la possibilité, renouer avec cette liberté qui a tant été sacrifiée ces derniers temps. Le retour à la normale n'est pas un privilège, mais un droit que chacune et chacun d'entre nous a hâte de recouvrer. Et pour cela, nous avons besoin d'un pass sanitaire fiable, temporaire et accessible à tous. Parce qu'un tel pass soulève des questions importantes, sa mise en place exige une phase pilote et des consultations immédiates.